Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 027-200077329-20250703-DEC_195_2025-AU

DEC_0195_2025

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION AVEC LA CIE LA BELLE ENVOLÉE POUR LES SAYNÈTES THÉÂTRALISÉES DANS LE CADRE DU FESTIVAL LES MASCARETS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT l'organisation du festival Les Mascarets
CONSIDÉRANT l'opportunité de faire découvrir le patrimoine de la ville au public,
CONSIDÉRANT la possibilité d'organiser de nouveau des déambulations théâtralisées le long du parcours de découverte de la ville de Pont-Audemer en kayak, celles-ci ayant remporté un vif succès depuis plusieurs années,

Le Maire ou son représentant décide la signature d'un contrat de cession avec l'association LA BELLE ENVOLÉE domiciliée 134 rue d'Étretat 76600 LE HAVRE pour l'organisation de saynètes théâtralisées, le 2 juillet 2025 à 18h et 20h, le 9 juillet 2025 à 18h et 11
juillet 2025 à 18h et 20h, pour un montant de 4368 €TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

MAIRIE DE PONT-AUDEMER EURE

Julien TIMON